

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

Date de la convocation : 04/04/2022 Date d'affichage : 04/04/2022

Membres en exercice : 14

Présents : 07

Pouvoirs: 02

Votants: 09

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

### Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Martine DURET,
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Monsieur Yohan BARTHEL, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 Membres.

# Excusé ayant donné procuration :

- Madame Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
- Éric MERLINO, procuration à Martine DURET

Excusé sans procuration: Nadège GEOFFROY, Anne-Hélène MATHIEU, Xavier LANTHEAUME.

**Absent:** Monsieur Thierry DUSSAUGE

Secrétaire de séance : Françoise RASTOLL a été élue.

### La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Françoise RASTOLL accepte cette fonction et est désigné à l'unanimité par le Conseil.

Démission de Madame MARCUCCILLI Martine.

# Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2022

Aucune observation. Validation à l'unanimité.

# 2. Comptes de gestion et comptes administratifs

# Compte administratif 2021 – budget général

	DEPENSES (A)	RECETTES (B)	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2020 (C)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020 (1068 (D)	DELTA DEPENSES — RECETTES (B-A+C-D) RESULTAT DE CLOTURE 2021
FONCTIONNEMENT	776 038.44 €	761 393.73 €	+ 153 142.16 €	0.00€	+ 138 497.45 €
INVESTISSEMENT	424 260.25 €	394 658.47	+ 227 839.42 €		+ 198 237.64 €

## Compte administratif 2021 - budget assainissement

	DEPENSES (A)	RECETTES (B)	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2020 (C)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020 (1068 (D))	
FONCTIONNEMENT	42 677.03 €	40 551.69 €	+ 11 551.02 €	0.00€	+ 9 425.68 €
INVESTISSEMENT	7 562.83 €	30 915.02 €	+ 99 316.58 €		+ 122 668.77 €

# Compte administratif 2021 - budget local commercial

	DEPENSES (A)	RECETTES (B)	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2020 (C)	Part affectee a L'investissement 2020 (1068 (D)	DELTA DEPENSES – RECETTES (B-A+C-D) RESULTAT DE CLOTURE 2021
FONCTIONNEMENT	822.00€	20 712.05 €	+ 33 430.03	0.00€	+ 53 320.08 €
INVESTISSEMENT	0.00€	0.00€	+811.04€		+811.04€

Conformément à l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote

Vote: 0 voix contre / 0 abstentions / 8 voix pour.

M. le Maire reprend la présidence de la séance et informe l'assemblée que les comptes administratifs 2021 du budget général et des budgets annexes assainissement et local commercial sont en concordances avec les comptes de gestion.

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, les comptes de gestion 2021 du budget général et des budgets annexes assainissement et local commercial.

### 3. Affectation des résultats

# Constatant que:

- Le compte administratif du budget communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 138 497.45 € et un excédent d'investissement de 198 237.64 €.
- Le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 9 425.68 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 122 668.77 €.
- Le compte administratif du budget local commercial fait apparaître un excédent de fonctionnement de 53 320.08 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 811.04 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de reporter les montants comme suit :

Budget communal: Budget assainissement : Fonctionnement 002 - 9 425.68 € Investissement 001 – 122 668.77 € Budget local communal: Fonctionnement 002 – 53 320.08 € Investissement 001 – 811.04 €

#### 4. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022, soit :

Foncier bâti: 29.61 % Foncier non-bâti: 45.99 %

#### 5. Taxe assainissement

Après en avoir débattu le conseil municipal décide, à la majorité, la mise en place d'une partie fixe pour le traitement des eaux usées (assainissement), à hauteur de 40.00 € par foyer. Le prix du m3 pour la partie revenant à la commune, sera lui de 1.00 €.

Vote: 4 voix contre (Patricia ALLOUCHE - Françoise RASTOLL - Dominique PETRONE - Sylvie PEGOURIE) / 1 abstention (Ludovic LAFARGE) / 5 voix pour (Martine DURET – Éric MERLINO – Mourad RAHMANI – Annie CALLAMARD -Yoann BARTHEL).

#### 6. **Budgets primitifs 2022**

Le conseil Municipal valide à l'unanimité les budgets équilibrés pour l'exercice 2022 comme suit :

### **Budget général**

•	Equilibré en fonctionnement à	885 915.11 €
•	Equilibré en investissement à	564 006.84 €
<b>Budget</b> a	nnexe assainissement	
•	Equilibré en fonctionnement à	222 085.68 €
•	Présente un excédent en investissement à	1 552 734.77 €
<b>Budget</b> a	nnexe local communal	
•	Equilibré en fonctionnement à	71 613.60 €
•	Equilibré en investissement à	811.04 €

## \*Quelques détails de nos projets d'investissement :

- Aménagement d'un skate Park
- Fin de la rénovation de l'école
- Fin de l'aménagement du logement au-dessus de la mairie
- Mobilier et matériel pour la nouvelle classe

Vote: 0 voix contre / 0 abstentions / 9 voix pour.

#### Convention avec le Syndicat d'eau potable 7.

Le maire est autorisé à signer la convention avec le nouveau prestataire SAUR et le syndicat d'eau potable de la Dombes.

Vote: 0 voix contre / 0 abstentions / 9 voix pour.

## 8. Rémunération des stagiaires

La commune accueille ponctuellement des stagiaires pour différents corps de métier. Monsieur le maire rappelle que selon le code du travail et le code de l'éducation, il est envisageable de rémunérer ces stagiaires. Il propose donc, une gratification annuelle d'un montant maximum de 500.00 €, par stagiaire.

Vote: 0 voix / 0 abstention / 9 voix pour.

# 9. Informations

🖔 Le propriétaire du camion à Pizza sera présent un soir de plus par semaine. Le jour reste à définir

\$\times\$ L'association Co-dance utilisera la salle des fêtes 2 jours par semaine pour la programmation de ses cours de danse, moyennant un loyer annuel de 500.00 € TTC, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Utilisation de la salle des associations.

Compte-tenu des différentes remarques reçues en mairie, il est rappelé aux différentes associations les points suivants :

Celle salle est mise à disposition pour l'activité régulière des associations comme suit :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
DETENTE ET LOISIRS	19H – 21H	10H – 18H		
LOUSTICS (Les)			8H – 12H	
RAM (Le)				8H – 12 H
SMHA	13H – 19H			

- Le cahier de réservation de la salle associative ne sera plus disponible en libre-service.
- Toutes les demandes de journées complémentaires seront soumises à l'autorisation de la Mairie, soit par email, soit directement au secrétariat, en précisant l'objet définit.
- Cette salle n'a pas vocation à accueillir du public, notamment le Week-end.
- Des autorisations exceptionnelles pourront être données pour l'utilisation de la salle le samedi, notamment le matin, pour des réunions ou des rencontres entre les adhérents uniquement. Un mail collectif sera envoyé en ce sens.

🦴 Inscription à la cantine scolaire : ce qui change à partir du 2 mai 2022

- L'application ROPACH permettra à chaque famille, la gestion directe des inscriptions de leurs enfants.

🖔 Arrivée d'un nouvel agent d'accueil à compter du 26 avril 2022

La séance est levée à 23h30

Le Maire,

Dominique PETRONE

Le Secrétaire de Séance,

Françoise RASTOLL